

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2013

Date convocation : 22/03/2013

**Absents :** LANSELLE Olivier, BOUSQUET Yves, ISSANCHOU Jean-Claude (procuration donnée à Rolande AZAM)

**1-Compte administratif 2012 :** Voté à l'unanimité des suffrages exprimés.

	Mandats émis	Titre émis	Solde
<b>Budget Principal</b>			
Fonctionnement	262 145 33 €	291 340.04 €	29 19471 €
Investissement	453 939.46 €	306 898.80 €	- 147 04066 €
Résultat reporté 2011 Fonct.		28 197.01 €	28 197.01 €
Résultat reporté 2011 Invest.		139 611.77 €	139 617.77 €
Résultat 2012 Fonctionnement			<b>57 391.72 €</b>
Résultat 2012 Investissement			<b>- 7 428.89 €</b>
<b>Budget annexe Assainissement</b>			
Exploitation	29 506.81 €	27 838.17 €	- 1 668.64 €
Investissement	16 549.16 €	19 528.25 €	2979.09 €
Résultat reporté 2011 Fonct		7 571.89 €	7 571.89 €
Résultat reporté 2011 Invest.		- 1 809.18 €	- 1 809.18 €
Résultat 2012 Fonctionnement			<b>5 903.25 €</b>
Résultat 2012 Investissement			<b>1 169.91 €</b>
<b>Lotissement de La Bouriette</b>			
	2 601.30€	0.00 €	- 2 601.30 €
Résultat reporté 2011	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat 2012			<b>- 2 601.30 €</b>
<b>CCAS</b>			
Fonctionnement	2 600.00 €	2 920.00€	320.00 €
Investissement	0.00 €	650.00 €	650.00 €
Résultat reporté 2011 Fonct		2 488.98 €	2 488.98 €
Résultat reporté 2011 Inves.			0.00 €
Résultat 2012 Fonctionnement			<b>2 808.98 €</b>
Résultat 2012 Investissement			<b>650.00 €</b>

**2- Taux des taxes locales 2013:** Accord à la majorité des suffrages exprimés (8 pour, 1 contre) pour revaloriser le produit attendu des taxes locales pour l'année 2013 et voter les taux des taxes locales suivants pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation	6.97 %
Taxe Foncier bâti	11.92 %
Taxe Foncier non bâti	57.37 %

**3- Budget primitif 2013** : le budget principal et ses budgets annexes assainissement, lotissement de la Bouriette, Lotissement Puech Redon et CCAS, ont été approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés, dont les balances générales sont les suivantes :

Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>		
Section de fonctionnement	368.871.00 €	368 871.00 €
Section d'investissement	323 708.00 €	323 708.00 €
<b>Budget annexe Assainissement</b>		
Section fonctionnement	32 814.00 €	32 814.00 €
Section investissement	20 913.00 €	20 913.00 €
<b>Budget annexe « Lotissement de la Bouriette »</b>		
Section de fonctionnement	/	5 202.60 €
Section d'investissement	5 202.60 €	/
<b>Budget annexe « Lotissement Puech Redon »</b>		
Section fonctionnement	70 470.00 €	99 940.00 €
Section Investissement	69 470.00 €	40 000.00 €
<b>Budget annexe « CCAS »</b>		
Section de fonctionnement	20 508.00 €	20 508.00 €
Section Investissement		

Les principaux investissements prévisionnels inscrits au budget sont les suivants :

- **Travaux de Voirie** (FAVIL) pour 38 400 € TTC, subventionnés à hauteur de 16 000 € ( Réfection VC de Fournials à la Crouzié
- Fin des travaux d'aménagement du **local Rue de Tanus le Vieux**, qui accueille le médecin pour 56 100 €
- **Renouvellement du matériel et évolution des logiciels informatiques** pour 5 500 € TTC
- **Réfection du sol de la salle communale** suite au sinistre survenu en décembre 2012 pour une somme autour de 25 000 € TTC (devis non encore validés par l'assurance, qui prendra en charge le montant HT des travaux à hauteur de 20 00 € environ.
- **Pose d'un limiteur sonore à la salle communale** pour 4 200 € TTC, subventionné à hauteur de 880 € par le Département
- Dans un premiers temps **raccordement des descentes de chéneaux de l'Eglise** au réseau d'assainissement collectif (attente devis), d'autres travaux, demandés par les paroissiens, seraient à envisager dans un futur proche. Ils sont en cours de chiffrage (peinture, électricité, chauffage...)
- **Etude de faisabilité pour la réfection du Retable de l'Eglise de Fournials**, classé monument historique (c'est le retable de las Planques) pour 2 000 €, subventionnés à hauteur de 1 330 €
- **Eclairage public** : réfection de l'éclairage public Place de l'Eglise, Rue de Tréban, et sur divers points de campagne, pour 14 150 €, subventionnés à hauteur de 11 790 €, seule la TVA reste à la charge de la commune.
- **Logement 17 av Paul Bodin** : ouverture d'un programme de réhabilitation pour le 1° Etage du 17 av P.Bodin, son locataire devrait quitter cet appartement à l'automne.

**4- Subvention aux associations 2013** : Ont été voté à l'unanimité les subventions suivantes :

**Pour les associations de la commune :**

- Comité de la Foire du Ségala **700 €**
- Comité des Fêtes de Tanus **500 €**
- Football Club Tanusien **300 €**
- Club de l'Amitié **183 €**
- Amicale de l'Age d'Or **183 €**
- Boule Tanusienne **200€**
- GV Viaur **92 €**
- Sté de Chasse Tanus **92 €**
- Sté de Chasse subvention exceptionnelle de **500 €** pour l'aménagement du local chasse route de Marsal

**Autres demandes de subvention attribuées :**

Association Viaur Cérou	135.00 €
Association de Soutien à Domicile	135.00 €
Association des Parents d'élèves du Lycée	
Jean Jaurès à Carmaux (participation prêt livres scolaires)	80.00 €
Centre Social de Puy St Georges (permanences emploi relais formation)	2 000.00 €
Association Agrée de Pêche Protection du Milieu	
Aquatique de Carmaux (AAPPMA)	50.00 €

**5- Création d'un poste CUI-CAE :** Exposé de la possibilité pour les collectivités d'embaucher des personnes qui sont en recherche d'emploi en contrat aidé. Ces contrats de droit privé, sont aidés par l'Etat à hauteur de 70 % du salaire brut plafonné à 20 h par mois, sur la base d'une rémunération au SMIC et bénéficie de l'exonération de certaines charges sociales.

Parallèlement à la signature de ce type de contrat, une convention est signée avec Pôle Emploi portant sur les engagements de l'employeur et de la personne recrutée au niveau de l'insertion et de la formation professionnelle objet de ce contrat de travail.

Ce type d'embauche permettrait de recruter un agent technique qui travaillerait avec l'adjoint technique titulaire, ainsi cela permettrait de réaliser quelques chantiers qui sont en attente (aménagement des points containers, réfection peinture salle communale, peinture Eglises, etc.) tout en donnant la possibilité à une personne de se former à ce type de poste où il faut être très polyvalent.

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, pour créer un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI CAE)

- \* à temps partiel : durée hebdomadaire de 20 h
- \* d'une durée de 1 an à compter du 06 mai 2013
- \* rémunération brute horaire : SMIC horaire en vigueur

**6-Modification des rythmes scolaires :** Exposé des grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. L'objectif de cette réforme est de favoriser la réussite scolaire de tous, en assurant un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant,

La règle commune proposée par le décret est la suivante :

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Les heures d'enseignement doivent être réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne doit être au minimum de 1h30.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

De même, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) seront organisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés mais également la mise en œuvre du projet d'école, à raison d'une heure par semaine. Les APC seront réalisées par l'équipe pédagogique.

Enfin, des activités périscolaires pourront être proposées aux enfants dans la continuité de la journée de classe : le Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Le Temps d'Activité Périscolaire devra faire l'objet d'un Projet Educatif Territorial.

En cas d'application de la réforme scolaire à la rentrée scolaire 2013, la commune de Tanus percevra une aide financière de 50 € par élève la première année.

Présentation du projet d'organisation scolaire qui pourrait être mis en place en septembre 2013. Ce projet a été réalisé en concertation avec les enseignants, le coordonnateur du réseau d'école

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, pour :

- l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2013 :

Le projet d'organisation de la semaine scolaire annexée à la présente délibération est validé par le conseil municipal et sera communiqué à l'IEN de circonscription afin de recueillir son avis.

Après avis de l'IEN de circonscription, le projet d'organisation sera transmis au DASEN

- solliciter de Madame la Préfète du Tarn et de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le fonds d'amorçage à compter de la rentrée scolaire 2013, à hauteur de 50 € par enfant.

- préciser que le Projet Educatif Territorial pour le Temps d'Activité Périscolaire sera élaboré en collaboration et en concertation avec le coordonnateur du Réseau d'Ecoles du Ségala

**Projet de réforme scolaire  
Proposition de planning - Ecole du Viaur à Tanus**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h45	3h15	3h15	3h15	3h15	3h15
12h			11h45		
<b>Pause méridienne</b>					
13h30	2h	2h		2h	2h
15h30					
15h30	1h	1h	1h	1h	1h
16h30					

**Temps de classe**

**T A P**

Temps d'Activité Périscolaire

**A P C**

Activité Pédagogique Complémentaire

## 7- Questions diverses

\* **Modification des statuts du SIER de Tanus** : pour s'adapter aux nouvelles technologies et notamment pour pouvoir exploiter des infrastructures et réseaux de communications électroniques.

\* **Convention de mandat avec le SIER Tanus** pour les travaux de réfection de l'éclairage public. Cela permet à la commune de ne financer que la TVA sur le montant des travaux.

\* **Convention de déneigement** signée avec le Département, la Communauté de Communes du Ségala Carmausin et ses communes adhérentes, afin de définir quelles RD peuvent être déneigées par les communes ou la CCSC.

\* **Travaux 2X2 voies** : compte rendu réunion du 29/03 avec la DREAL, M.MALATERRE, Conseiller Général, les représentant de la commune (élus, commerçants) sur l'aménagement du futur rond-point à l'entrée de Tanus. Les mamelons de terre actuels seront aménagés, arborés, afin de confondre avec le paysage de notre territoire. L'aménagement d'une aire de covoiturage de 20-25 véhicules, est à l'étude

\* **SPANC** : Réunion publique prévue le 29/04 à 20h30 pour l'ensemble des habitants des communes de Tanus, Tréban et Montauriol, propriétaires d'une maison d'habitation dotée d'un dispositif d'assainissement individuel.

\* **OPAH** : information de la mise en place future, à l'horizon 2014, d'une nouvelle opération OPAH (Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat). Une étude est actuellement menée par le Pays de l'Albigeois et des Bastides, sur l'habitat existant des communes. L'OPAH permet aux propriétaires de solliciter des aides financières de l'Etat et ou du Département pour des travaux d'amélioration de leur habitation sous certaines conditions (natures des travaux, conditions de ressources, etc.)

\* **Commémoration du 08 mai 2013** prévue pour le 08 mai 2013 à 11h30

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM